



**Arrêté réglementant le stationnement et la circulation des véhicules
« Place du Cours » le Mercredi 20 novembre 2019**

Le Maire de SAINT-GENIEZ-D'OLT,
VU les pouvoirs de police qui lui sont conférés,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière
VU la demande présentée par la société ORANGE pour rencontrer les citoyens de la Ville de Saint-Geniez-d'Olt, le Mercredi 20 novembre 2019 à partir de 8h jusqu'à la fin de l'opération - Place de la Mairie.
CONSIDÉRANT la nécessité de réglementer le stationnement **Place du Cours**, pour la sécurité des citoyens.

ARRÊTE

Article 1 :

Le stationnement des véhicules sera interdit sur les emplacements de parking sis Place du Cours, allant du restaurant « Le Lion d'Or » à « La Poste », le mercredi 20 novembre 2019 de 08 h 00 à 19 h 00.

Article 2 :

Les panneaux de signalisation seront mis en place par les services municipaux.

Article 3 :

Le Garde Champêtre et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Centre de Secours de SAINT-GENIEZ-D'OLT et sera notifiée à la Société ORANGE.

Fait à SAINT-GENIEZ-D'OLT, le **18 novembre 2019**.

Marc BORIES
Maire de SAINT-GENIEZ-D'OLT

